protection donnée au cultivateur canadien. Sous le régime actuel, le droit d'excise est de 10cts. par livre; ce droit déduit de 31\frac{1}{2}c. par livre, il reste une protection de 21\frac{1}{2}c. au lieu de celle de 12\frac{1}{2}c. établie par l'ancien gouvernement.

Les honorables messionrs de cette Chambre admettront qu'en évaluant le tabac à 50c. en moyenne, je ne lui donne pas toute sa valeur. Cependant, ce chiffre permet de constater une différence de 8½c. par livre dans la protection donnée par les turits de 1874 et de 1867 à cette industrie.

Lorsque le tarif fut amendé en 1870, la protection, d'après le même calcul, fut portée à 19 cents par livre, tandis que le tarif actuel l'a portée à 21c: par livre.

Je prétends qu'il est à désirer qu'une certaine somme de protection soit donnée aux cultivateurs de tabac, mais je crois que le tarif actuel a porté cette protection à un tel dégré que si la culture du tabac est susceptible de prendre des proportions plus considérables, elle se développera sous le tarif que nous avons aujourd'hui. Si cette industrie ne fait pas de progrès, c'est que cela est du à des causes que l'abolition de tout droit d'excise ne saurait faire disparaître.

Il ne s'ensuit pas, comme semble le croire l'honorable député de Charlevoix, de ce qu'un honorable monsieur dit que le Bas-Canada n'a pas un climat favorable à la culture du tabac, que ce monsieur décrie son pays. Certains produits dépendent plus particulièrement de certains climats, et c'est un fait géographique bien établi que le climat d'aucune partie du Canada ne saurait permettre d'y récolter un tabac ayant une valeur mercantile. les comtés d'Essex et de Kent, où l'on récolte du tabac de meilleure qualité que dans la province de Québec, j'ai acheté pour 7c. la livre du tabac provenant d'absolument la même graine qu'un tabac récolté dans l'Etat du Connecticut, se vendant 40c. la livre.

Nous ne saurions espérer faire de la culture du tabac une industrie nationale. La récolte du tabac canadien ne saurait aucunement produire un revenucomme celui que mentionne l'honorable monsieur; mais si les droits sur cette classe de tabac sont abolis, le

revenu en souffrira de cette façon que les fabricants déclareront être du tabac canadien un tabac étranger. De cette manière le revenu y perdra.

manière le revenu y perdra.

Je considère qu'il est du devoir de tous ceux qui désirent le règne de la justice, qui désirent une répartition équitable des taxes, de voter contre cette motion qui n'est destinée qu'à l'avantage d'une certaine partie du pays, et qui ne saurait donner de protection aux cultivateurs.

M. POPE (Compton)—Je ne suis pas de l'avis de l'honorable préopinant. Le but de cette motion, est de donner de l'encouragement à cette industrie, si elle est susceptible d'être développée.

Sur quel principe l'honorable ministre des Finances se base-t-il pour choisir cette plante particulière, et dire que les cultivateurs qui la cultiveront paieront tel droit, tandis que les autres pourront récolter ce qui leur plaira sans rien payer? Si cela est juste, pourquoi ne pas aller plus loin dans le même sens, et forcer ceux qui récoltent du sucre d'érable au Bas-Canada à payer une taxe sur ce produit? Pourquoi ne pas payer de droits sur le houblon dont est faite la bière, qui est un article de luxe comme le tabac?

Il y a des millions de livres de tabac récoltés au Bas-Canada et qui ne sont pas mentionnés dans les rapports.

Le ministre des Finances ferait un beau coup en imposant le beurre; et il aurait aussi raison d'imposer le beurre que les produits que je viens de mentionner

La province de Québec peut donner de très fortes récoltes de tabac. Je ne suis pas assez connaisseur pour me prononcer sur la qualité du produit, mais la qualité est en grande partie due à la façon dont la plante est préparée.

On ne doit pas oublier qu'une très grande partie du tabac récolté dans la province de Québec est consommée par les classes pauvres. Pourquoi alors la production en serait-elle interdite?

J'ai vu du très beau et très mauvais tabac récolté au Bas-Canada. Je ne crois pas que le système de préparation qu'on y suit soit ce qu'il devrait être; mais si la culture du tabac était enconragée, je crois que ce système s'améliorerait.